



# Parc amazonien

Parc national de Guyane

Monsieur le Préfet de la Région Guyane  
Rue Fiedmond  
BP 7008  
97 307 CAYENNE

Voire référence

Notre référence

17.07.2008

Date  
11 juillet 2008

Objet  
Projet d'attribution d'AEX  
en aire d'adhésion du Parc  
Amazonien de Guyane

Suivi par  
C GUITET  
cecile.guitet@guyane-parcnational.fr

Parc national  
de Guyane

81, rue Christophe  
Colomb  
Boite postale 275  
97326 Cayenne  
cedex

Téléphone  
05 94 29 12 52

Télécopie  
05 94 29 26 58

Site internet  
[www.parc-guyane.gf](http://www.parc-guyane.gf)

Lors de la dernière pré-commission des mines qui a eu lieu le 4 juillet dernier des dossiers sensibles concernant le territoire du parc amazonien ont été examinés, en particulier une demande d'AEX de la société REXMA se situant en aire d'adhésion du Parc, dans un secteur à forte valeur patrimoniale et particulièrement sensible du point de vue de la ressource en eau.

Je regrette que le parc n'ait pas eu la possibilité de faire connaître son avis sur le projet d'attribution de ces titres miniers, dans un contexte où la réflexion sur le Schéma Départemental d'Orientation Minière nous conduit à mettre en évidence et à hiérarchiser les enjeux environnementaux sur le territoire du parc.

Une attribution hâtive d'autorisations d'exploiter, en tout état de cause avant l'achèvement du SDOM, dans ce secteur à très forte valeur patrimoniale se trouvant de surcroît à l'amont du cœur de parc, risque de perturber la concertation qui a lieu actuellement autour du SDOM, et de compromettre le bon déroulement de la phase de consultation visant l'élaboration de la charte, en préjugant des orientations qui sont encore à définir en matière d'exploitation minière en aire d'adhésion du parc amazonien.

Le secteur en question se situant hors des zones minières du PASER, cette décision mettrait en outre à mal la cohérence que les services de l'Etat se sont imposés jusqu'à présent, et que l'établissement public du parc respecte également.

Je souhaite que la commission des mines soit clairement informée de notre position.

Le président du Conseil d'Administration

Herman CHARLOTTE

Copie : Monsieur le sous préfet, François PIQUET  
Monsieur le Directeur de la Nature et des Paysages